



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un septembre à neuf heures trente,  
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	10
Procurations	
Votants	10

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaele JOSSINET, Corinne THERIC, MM Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET

Absents excusés :

Procuration :

**Vote** :

Pour : 10

Abstention :

Contre :

### PROLONGATION DE LA PROCÉDURE DE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Mme le Maire expose :

Une procédure de recensement des chemins ruraux avait été initiée en 2022 (DEL051 du 10 septembre 2022) permettant de déterminer les chemins à conserver et entretenir.

La loi 3DS prévoit que, lorsqu'un recensement des chemins ruraux est décidé par délibération du conseil municipal, le délai de prescription acquisitif trentenaire est suspendu jusqu'à l'adoption d'une seconde délibération qui arrête la liste des chemins ruraux. Cette seconde délibération, prise après enquête publique, doit intervenir au plus tard deux ans après la première.

Cette procédure a été initiée mais n'est pas achevée aussi, Mme le Maire propose de prolonger la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de poursuivre la procédure d'inventaire des chemins ruraux de la commune.
- Charge Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 21 septembre 2024

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

